

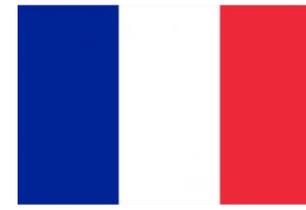
Séance plénière

Jeudi 16 juin 2022

Plan vélo

Présentation du projet d'avis

Plan vélo



① Un Plan vélo qui s'inscrit dans la roue du plan paneuropéen pour le vélo

- Le vélo : quel niveau de pratique en Europe, en France et en région Grand Est ?
- Le Plan vélo de la région Grand Est : un objectif ambitieux de **triplement de la part modale de 4 à 12 %**
- **Une approche 360 °** : les mobilités mais pas que ...
- **Un budget de 125 millions** qui sera **déployé sur 6 années** (période 2022 – 2028)

Plan vélo 2022 – 2028

2 Les 8 engagements du Plan Vélo du Grand Est

- ⇒ N° 1 :  Coordonner et accompagner les actions des 135 AOM autour du vélo
- ⇒ N° 2 :  Améliorer l'intermodalité train + vélo (Réseau FLUO Grand Est)
- ⇒ N° 3 :  Soutenir et coordonner la mise en œuvre d'infrastructures cyclables
- ⇒ N° 4 :  Accompagner le développement économique de la filière économique du vélo
- ⇒ N° 6 :  Affirmer le Grand Est comme une destination cyclo touristique attractive
- ⇒ N° 5 :  Encourager tous les habitants à se (re)mettre en selle
- ⇒ N° 7 :  Encourager la pratique cyclable des lycéens et apprentis
- ⇒ N° 8 :  Encourager les pratiques cyclables sportives



Plan vélo 2022 – 2028



3 La région Chef de File des Mobilités

- => Engagement n°1 : la région Chef de Mobilités : **gouvernance** des 135 AOM locales dont les Communautés de Communes (zones rurales)
- => Engagement n°2 : **l'intermodalité train+ vélo** au quotidien avec la liberté de choix
- => Engagement n°3 : des moyens pour accompagner le développement des **infrastructures cyclables** des **projets à l'échelon local (1)** et soutenir les **itinéraires d'intérêt régional(2)**

Plan vélo 2022 – 2028



④ Un Plan vélo régional qui bénéficie à l'économie, à l'environnement et à tous les habitants du Grand Est

- ⇒ Engagements 4 et 6 : des retombées économiques - une filière à soutenir et de nouvelles perspectives pour l'Economie sociale et solidaire (ESS) et le cyclo tourisme
- ⇒ Engagements 5 – 7 – 8 Faire connaître et accompagner dans la durée le changement d'habitude
- ⇒ Pour tous publics : lycéens – apprentis – PMR – sportifs – salariés ... pour répondre à 3 besoins **y compris en zones rurales**



Plan vélo 2022 – 2028

5 Un plan ambitieux à suivre et évaluer en terme d'objectifs et de moyens

- ⇒ La gouvernance : coordonner 135 AOM locales avec quels moyens humains ?
- ⇒ Les AOM locales : comment les aider ?
- ⇒ Coût d'investissement - coût de fonctionnement : une fois lancé, quid de la prise en charge du fonctionnement ? De la maintenance ?
- ⇒ Opportunité du projet : des indicateurs de suivi de l'activité (trafic) et d'évaluation (pertinence des politiques publiques). Lesquels ?
- ⇒ Inter-régions et Transfrontalier : une dimension à conforter

Plan vélo

Amendements

Amendement n°1

Dépositaire : Michèle TREMOLIERES

Organisation : Personnalité qualifiée - Environnement

Lignes : 34-35

La France est en retard avec seulement 2,7% de déplacements à vélo mais ce chiffre augmente depuis la crise sanitaire.

Le CESER rappelle que la France s'est dotée d'un Schéma National des Véloroutes (SNV), visant à développer le cyclotourisme, dans lequel s'inscrivent 2 542 km d'itinéraires dont 1 147 km d'itinéraires EuroVelo dans la région Grand Est.

AVIS DU CESER

Motif : Nulle part il n'est fait allusion à ce Schéma national des veloroutes . Je trouve important de rappeler , les liens qui devront exister et qui existent déjà (cf. les dispositifs veloroutes voies vertes) entre ce plan National et le plan vélo régional

Amendement n°2

Dépositaire : Michèle TREMOLIERES

Organisation : Personnalité qualifiée - Environnement

Lignes : 151-152

Le CESER rappelle qu'une évaluation des **dispositifs des** Vélo routes **voies vertes (VVV)** est engagée. Les enseignements de cette évaluation doivent être intégrés dans les choix de mise en œuvre des actions touristiques.

Motif : Ce rajout pour préciser ce qu'est le "vélo routes"

Amendement n°3

Dépositaire : Etienne CLEMENT

Organisation : Ligue pour la protection des oiseaux

Ligne : 160

Le développement du cyclotourisme oblige de prévoir des aménagements spécifiques (hébergements...), notamment à proximité directe des vélos-routes, **en tenant compte de l'impact potentiel de ces aménagements sur le milieu naturel**. Le CESER recommande au Conseil régional d'inclure cet aspect dans son Plan Vélo.

Motif : De nombreuses vélo-voies empruntent ou longent des milieux naturels. La mise en place d'aménagements offrant des services à proximité directe de ces vélo-voies ne doit pas se faire au détriment de ces milieux qui plus est dans un contexte de diminution de la consommation foncière et en cohérence avec "l'esprit nature" de cette activité.

Amendement n°4

Dépositaire : Michèle TREMOLIERES

Organisation : Personnalité qualifiée - Environnement

Ligne : 164 à 165

Le CESER préconise par ailleurs que le futur schéma régional de l'itinérance intègre pleinement le transfrontalier et associe les pays **et régions** voisins à son élaboration.

Motif : La région Grand est n'est pas déconnectée de ses régions voisines en matière de veloroutes Même si cela peut paraître évident , il est bon de le rappeler .